

RÉUNION DU 27 MAI 2015

Convocation : 19 mai 2015

Affichage : 1^{er} juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix-neuf mai, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : ROULLAND Alain (pouvoir donné à Serge COTTEBRUNE)

Secrétaire de séance : COTTEBRUNE Serge

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 9 avril 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Permis de Construire :

- VAUTIER Patrice / HENRY Virginie – 3 Le Rocher : Construction d'une extension.
- SCI FERIVAST – ZA Claude Chappe : Construction d'une réserve.

Déclarations Préalables :

- LAMY Bertrand – 6 Gravelle de Haut : Construction d'un préau.
- JAMET Paul – 54 Hameau Dubost : Construction d'un abri de jardin.
- BRAVO Damien – 6 Les Vignons : Pose d'une fenêtre de toit sur garage avec création de 9,5 m² de surface de plancher.
- Mairie de Tollevast / Maison du Sonneur – 20 Avenue Pasteur : Construction d'un mur de clôture en pierre.

3^{ème} Modification du PLU : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission « Urbanisme » ainsi qu'un représentant de la DDTM et M. Avice, architecte-urbaniste se réuniront le mercredi 3 juin à 14h30 afin d'établir le dossier de troisième modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

TRAVAUX BATIMENTS – ACCESSIBILITÉ

Une réunion de la commission « Accessibilité » s'est tenue en mairie le mois dernier en présence de Mme LEGAC, membre d'une association de personnes handicapées, qui s'est proposé de donner un avis sur le diagnostic « Accessibilité des ERP » établi en septembre 2010 par le PACT Calvados.

L'assemblée autorise la commission à décider de la nécessité de demander de l'aide à un cabinet d'études après réception des conclusions de Mme LEGAC. Le cabinet retenu pour l'établissement d'un nouveau diagnostic de l'accessibilité des bâtiments communaux et l'aide à la réalisation de l'AD'AP est SOCOTEC pour un montant de 3.000 € HT.

Par ailleurs, l'assemblée est informée qu'un délai supplémentaire de trois ans pour la réalisation des travaux est octroyé aux communes possédant un ERP de 4^{ème} catégorie, ce qui est le cas de Tollevast, avec la salle polyvalente.

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOUVE ET DIVETTE

Le Conseil Communautaire réuni en séance plénière le 31 mars 2015 a donné son accord de principe sur la prise de compétence relative à l'élaboration, au suivi et à la révision des documents d'urbanisme en place, et à la mise en place d'un PLU intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne compétence à la Communauté de Communes en matière de Plan Local d'Urbanisme.

CHARTRE DE GOUVERNANCE POLITIQUE VERS L'ELABORATION D'UN PLUI

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Communautaire propose d'établir une charte de gouvernance politique vers l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme du territoire de la Communauté de Communes de Douve et Divette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adoption de cette charte, proposée par la Communauté de Communes de Douve et Divette.

ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DE DROIT DU SOL

Monsieur le Maire rappelle que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a signifié aux communes leur désengagement progressif de la mission d'instruction des autorisations liées au droit des sols pour les communes dotées d'un document d'urbanisme.

Malgré la possibilité pour le territoire de la CCDD de disposer des services de l'Etat, les Maires de la CCDD ont émis le souhait de confier l'instruction des actes du droit des sols à la Communauté de Communes de Douve et Divette, qui propose un service unifié créé entre les Communautés de Communes des Pieux, de la Hague et de Douve et Divette. Le siège du service unifié est situé à Martinvast, et sera dénommé « Centre Instructeur des Actes d'Urbanisme » « CIAU ».

Les communes participeront à hauteur de 50 % des charges de fonctionnement du service unifié, la Communauté de Communes de Douve et Divette supportera le 50 % restant. La part des communes sera ensuite répartie entre elles en fonction de leur population respective.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour confier l'instruction des actes et autorisations du droit des sols au service commun de la Communauté de Communes de Douve et Divette dont le portage sera assuré par le CIAU.

CONVENTION POUR LA STÉRILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Une recrudescence de chats errants a été constatée aux alentours des hameaux des « Vignons », des « Brûlins », de la « Mare à Joncs » ou encore de la « Gravelle de Haut ». Afin de trouver une solution à ce problème, Monsieur le Maire a rencontré une association proposant d'endiguer ce problème, par le biais d'une convention, proposée par l'association « 40 en chats », concernant la stérilisation et la protection des chats libres.

Toute intervention sur un animal identifié par tatouage ou puce sera facturée à son propriétaire. Restent à la charge de la commune les interventions sur les animaux non identifiés.

Cette convention est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et le conseil municipal décide de limiter cette reconduction à la durée du mandat, soit cinq fois. Par ailleurs, la somme maximale autorisée par an est de 740 €, ce qui correspond à dix interventions. Monsieur le Maire indique aussi que chaque intervention donne lieu à remboursement de 40 euros par la Société Protectrice des Animaux.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention dans les conditions mentionnées ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre de la commande groupée de défibrillateurs organisée en commun avec d'autres communes de la Communauté de Communes de Douve et Divette, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une subvention peut être attribuée à chaque commune au titre de la réserve parlementaire, d'un montant de 50 % du prix HT de l'appareil. Il rappelle que le prix d'achat d'un défibrillateur et du matériel nécessaire à son installation s'élève à 1346,33 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE LA MANCHE

Par arrêté du 13 avril 2015, Madame la Préfète de la Manche a autorisé l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Électrification de Bricquebec au Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM) et a concomitamment constaté sa dissolution.

Les deux délégués au Syndicat d'Électrification de Bricquebec, Messieurs DUPONT Olivier et AUBRY Gérard, sont nommés pour siéger au SDEM.

REPRÉSENTATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA DOUVE

Par arrêté préfectoral en date du 25 février 2015, la Communauté de Communes de Douve et Divette est devenue compétente dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. De ce fait, l'assemblée doit désigner deux délégués communautaires pour y siéger : Stéphane BARBÉ et Chantal TRAVERS sont nommés

INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif de « Manche Tourisme », qui est un outil qui recense dans chaque département les itinéraires ouverts à la randonnée non motorisée.

Après en avoir délibéré, et considérant l'intérêt que représente la pratique de la promenade ou de la randonnée non-motorisée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les informations proposées par le Département.

MODIFICATION DU RÉGLEMENT DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les salles communales, en 2014, n'ont été louées que partiellement. Afin d'optimiser ces locations, Monsieur le Maire propose d'ouvrir la location aux personnes n'habitant pas la commune selon certaines conditions.

La priorité sera donnée aux habitants de Tollevast, et le tarif sera également moins élevé pour les tollevastais. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par douze voix pour et trois abstentions (Serge COTTEBRUNE, Alain ROULLAND et Olivier DUPONT), d'instaurer les modalités suivantes :

- Les habitants de la commune pourront réserver une des salles communales sans délai, afin de bénéficier d'une priorité à la réservation. Les personnes n'habitant pas la commune ne pourront pas réserver plus de douze mois avant la date de location.
- Les tarifs pour les habitants de la commune restent identiques, alors que ceux pour les personnes n'habitant pas Tollevast seront plus élevés :
 - Maison du Sonneur : 200 € le weekend et 100 € la journée, contre 150 € et 75 € pour les habitants de la commune.
 - Salle Polyvalente : 170 € le weekend, 85 € la journée, contre 120 € et 60 € pour les tollevastais.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Finances : La situation s'est améliorée concernant la trésorerie de la commune, car la dotation de F.C.T.V.A. a été versée. Ainsi, l'avance de trésorerie de 50.000 € contractée auprès du crédit mutuel a été reversée.
- Tri sélectif : Monsieur le Maire déplore de nouveaux dépôts sauvages à l'endroit où se situaient auparavant les containers des « Amonteux ». Il informe la population qu'une partie de ceux-ci a été déplacée de quelques dizaines de mètres en direction du lieu-dit le « Prunier », et qu'une autre partie a été délocalisée à l'entrée de la chasse des « Corbières », auprès de l'arrêt de car pour le transport scolaire. Monsieur le Maire informe également la population qu'à compter du 1^{er} juin, tout dépôt sauvage constaté fera l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie, compétente en la matière, et que le contrevenant s'expose à une amende de 450 €, ce qui correspond à une contravention de 3^{ème} classe.
- Emplacement de tri : Serge COTTEBRUNE rapporte qu'un panneau « Voie sans issue » serait nécessaire à l'entrée du chemin de Hauteville où sont installés les containers de tri sélectif. La commission « Voirie » s'interrogera à ce sujet.
- Giratoire sur La Longue Chasse : Stéphane BARBÉ donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la députée indiquant que le giratoire prévu initialement dans le cadre des voies de substitution à la RN13 est bien maintenu dans le projet. Ce giratoire regrouperait les accès aux zones d'activités des « Chèvres » et « Claude Chappe », ainsi que les accès à la RD 122 en direction de l'est et de l'ouest. Les travaux devraient être entrepris en 2016.
- Rétrocession de la voirie « Corbières » et aux « Amonteux » : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé ce jour l'acte de rétrocession des voiries des lotissements des « Corbières » et des « Amonteux ». Une demande des habitants est parvenue concernant la continuité du chemin existant pour mener à l'arrêt de car. Dans le cadre de la rétrocession, cet espace a été attribué à l'association syndicale, et il leur revient de l'aménager comme ils le souhaitent, et à leurs frais.
- Parcelles France Telecom aux « Chênaies » : Stéphane BARBÉ indique qu'il a reçu une proposition des services de France Telecom pour les parcelles situées aux « Chênaies ». La commune ne donnera pas suite à ces propositions, le prix étant jugé trop élevé.
- Horse-Ball : L'assemblée est informée que l'équipe de Horse-Ball basée à l'Étrier Cherbourgeois a participé aux championnats de France. L'équipe masculine a terminé troisième, alors que l'équipe féminine est vice-championne de France. L'assemblée les félicite pour cette performance.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion de conseil se tiendra le lundi 29 juin 2015.

Fin de la séance : 22h40